



## Le secteur éducatif privé au Maroc : déterminants d'investissement, rentabilité et résilience face aux crises

Moroccan private education sector;  
investment drivers, profitability and resilience in the face of crises

Auteur 1 : EL ASLI hamdi,

Auteur 2 : AZEROUAL Mohamed,

**EL ASLI hamdi** ( Doctorant )

Faculté Polydisciplinaire de Khouribga - Université Sultan Moulay Slimane Beni Mellal – Maroc  
Laboratoire économie et gestion (LEG)

**AZEROUAL Mohamed** (Enseignant chercheur en économie)

Université Sultan Moulay Slimane Beni Mellal - Maroc  
Laboratoire économie et gestion (LEG)

**Déclaration de divulgation :** L'auteur n'a pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.

**Conflit d'intérêts :** L'auteur ne signale aucun conflit d'intérêts.

**Pour citer cet article :** EL ASLI. H et AZEROUAL. M , (2023) «Le secteur éducatif privé au Maroc ; déterminants d'investissement, rentabilité et résilience face aux crises », African Scientific Journal « Volume 03, Numéro 20 » pp: 218 – 255.

**Date de soumission :** Septembre 2023

**Date de publication :** Octobre 2023



DOI : 10.5281/zenodo.8402869

Copyright © 2023 – ASJ



## **Résumé :**

Ce papier s'attèle à estimer la contribution du secteur privé dans l'effort de l'éducation au Maroc par le biais de l'investissement direct, à cerner ses déterminants, à arrêter sa rentabilité quant au retour sur investissement qu'il génère et in fine à évaluer sa résilience pendant les périodes de crises, en l'occurrence, celle financière de 2008 et celle sanitaire du COVID19. Les résultats dégagent au niveau macroéconomique un important retour sur investissement du secteur frôlant les 20%, des déterminants d'investissement spécifiques et une résilience nuancée face aux crises, forte vis-à-vis de celle de 2008 et vulnérable contre celle du Covid19. Malgré sa pleine expansion, et son positionnement comme place de choix sur laquelle misent toutes les parties prenantes: décideurs, ménages et investisseurs, l'investissement dans le secteur est actuellement loin de remplir la mission qui lui est assignée et inculque malheureusement les disparités socio-économiques auprès des plus jeunes couches sociales frappant ainsi de plein fouet les principes de l'équité et la qualité de l'acquisition du savoir. L'approche suivie est interprétative phénoménologique (IPA) par le reporting des revues systématiques de littérature et Meta-Analyses en relation sur le plan macroéconomique.

**Mots clés :** investissement privé ; social ; éducation ; crise 2008 ; crise Covid19 ;

## **Abstract :**

This paper sets out to estimate the private sector's contribution to Morocco's education effort through direct investment, to identify its determinants and determine its profitability in return on investment it generates, and ultimately to assess its resilience during periods of crisis, in our case the 2008 financial crisis and the COVID19 health crisis.

At the macroeconomic level, the results reveal a significant return on investment for the sector, approaching 20%, specific investment drivers, and a nuanced resilience to crises : strong in the case of the 2008 crisis and vulnerable in the case of the Covid19 one.

Despite its full expansion, and its positioning as a place of choice on which all stakeholders are banking: decision-makers, households and investors, investment in the sector is currently far away from fulfilling the mission assigned to it, and is unfortunately inculcating socio-economic disparities among the youngest people, thus hitting hard at the principles of equity and quality in the acquisition of knowledge.

The followed approach is Interpretative Phenomenological Analysis (IPA) through Preferred Reporting Items for Systematic Reviews and Meta-Analyses (PRISMA), related in terms of macroeconomic level.

**Keywords:** private investment ; social ; education ; financial crisis ; Covid19 crisis;

## INTRODUCTION :

L'aube du millénaire a connu bien au Maroc comme au reste du monde l'émergence de l'âge d'or de l'industrie éducative ; « quand éduquer devient une industrie »<sup>1</sup> (Moeglin, 2015), dans un monde où les établissements d'éducation-formation s'assimilent à une large gamme d'entreprises/ établissements d'enseignement s'étalant des TPE aux grandes multinationales qui détiennent et gèrent des chaînes de structures d'accueil, où le contenu enseigné prend la forme d'un service presté contre rémunération, où les apprenants sont ciblés en tant que clients potentiels que les prestataires de services se concurrencent à attirer, à satisfaire et à fidéliser eux-mêmes autant que leurs parents et tuteurs, où s'étalent une chaîne d'approvisionnement en amont engageant des maisons d'éditions, des imprimeries privées, des promoteurs immobiliers chargés de l'édification des locaux, où s'impose une chaîne de logistique en parallèle impliquant des compagnies de transport scolaire et compagnies d'assurances, où tourne une chaîne de production sur laquelle veillent les équivalents de contremaîtres, ouvriers et ouvriers adjoints (staffs administratifs, corps professoraux et adjoints techniques), complétée par un service client incarné par le suivi, l'accompagnement et l'orientation pédagogique, et parfois un service commercial chargé de faire vendre le produit final qu'est l'élève / l'étudiant sur le marché d'emploi en lui assurant une intégration au milieu professionnel à l'aide par exemple du réseau des associations des anciens lauréats ou grâce encore aux partenariats et conventions directes signés avec les recruteurs potentiels pour implantation au milieu professionnel dans le cadre de formations techniques ou de stages de pré-embauche, et enfin une autorité de régulation et de tutelle incarnée par le ministère de tutelle.

Considéré comme non productif, le secteur de l'éducation au Maroc se plaint de problèmes structurels faisant le tablier de sa défaillance et de son déclassement dans de nombreux rapports qui le fustigent au national comme à l'international, l'insuffisance notamment des fonds étatiques qui lui sont consacrés, et la dégringolade qualité d'apprentissage qui lui est imputée, d'où l'inaliénable recours au secteur privé comme partenaire et associé de sa promotion.

L'objectif étant donc de jeter un coup de lumière crue sur le secteur éducatif privé au Maroc, d'encadrer ses états de lieux, de cerner les déterminants d'investissement quand il a question d'y investir, d'estimer sa rentabilité et de décrire sa réaction dans un contexte de crise en essayant de répondre aux questions suivantes : Dans quelle mesure donc le secteur de

---

<sup>1</sup> Moeglin, P. (2015), " Le numérique, une chance pour l'école ? ", *Revue Projet* 2015/2 (N° 345), p 62 à 71.

l'éducation privé a pu palier aux lacunes, failles et carences de son homologue public ? Dans ce sens quels sont les déterminants d'investissement sur lesquelles s'appuient les investisseurs du secteur ? Par quelle espérance de gain sont-ils animés ? Et finalement comment était la résilience du secteur dans un contexte de crise notamment celle financière de 2008 et celle du Covid19 ? Quelles conclusions peut-on tirer de l'ensemble des réponses ?

**La méthodologie** suivie afin de cerner la problématique exprimée ci-dessus repose sur :

- Une analyse découlant de l'approche interprétative phénoménologique (IPA) par le biais d'une recherche documentaire et qui a consisté à :
  - Le reporting des revues systématiques de littérature et Meta-Analyses (Preferred Reporting Items for Systematic Reviews and Meta-Analyses (PRISMA). (BMJ, 2021) telles que la Charte Nationale de l'Éducation de 1999, le Programme d'Urgence de l'Éducation de 2009-2012 et la Vision stratégique de 2015-2030 et les publications du conseil supérieur de l'éducation et de la formation, certaines publications de l'UNESCO ainsi que de quelques rapports en la matière, tous accessibles et consultables sur les sites web officiels .
  - Faire Le suivie des CNE ; les comptes nationaux d'éducation produits par le ministère de l'éducation nationale a permis de dégager les flux financiers majeurs du secteur.
  - L'avis rendu par le conseil de concurrence sur la compétitivité du secteur<sup>2</sup> ainsi que études thématiques de MEF et de l'HCP en la matière ont bien servi la cause.

- Entretiens semi-directeurs:

Données collectées auprès un échantillon de 39 interviewés comportant des directeurs pédagogiques d'établissements privés, parents d'élèves, et élèves scolarisés de la délégation provinciale de Khouribga, ainsi qu'avec Mr Abdelali Essaidi le directeur de la délégation provinciale de Settat sur le plan la gestion, de l'organigramme, et de la division du privé.

---

<sup>2</sup> Avis du Conseil de la concurrence Marocain relatif à l'état de la concurrence dans le secteur de l'enseignement scolaire privé au Maroc, suite à la demande du Président de la Chambre des Représentants concernant les règles de la concurrence dans les établissements d'enseignement privé A/1/21

## I. REVUE DE LITTÉRATURE :

La littérature économique pionnière met en exergue un lien de cause à effet positif d'une part entre l'investissement dans l'éducation/l'enseignement et la stimulation de la croissance économique sur le long terme voir (Becker (1964), Romer (1988) et Lucas (1988)) partant de l'idée qu'il s'agit d'un investissement similaire à du capital physique ou financier de la même logique (Barro, Mankiw et Sala-I-Martin (1995), que par un effort éducatif la pauvreté dans les pays émergents pourrait être vaincue à long terme<sup>3</sup> Et d'autre part entre l'investissement dans l'éducation et la formation du capital humain<sup>4</sup> lequel se manifeste par l'accumulation des connaissances, des compétences, convertibles en employabilité, productivité et revenu.

La vague de la théorie du capital humain initié au milieu du siècle passé par SHULTZ, T<sup>5</sup> (1961), à permis de dégager l'intérêt d'un point de vue économique d'investir dans l'éducation/l'enseignement autant pour l'état tout comme pour les individus, une amorce reprise par BECKER, G<sup>6</sup> (1964) qui en introduisant la théorie des comportements individuels cherchait à trouver une réponse sur la manière de l'influence des choix de l'éducation et de l'acquisition des compétences par les coûts et les bénéfices qui leurs sont associés, en tentant de répondre à cette problématique il s'élance une sorte d'arbitrage que doit faire l'individu en renonçant à un revenu présent pour faire des études, dans l'espoir d'un revenu plus élevé<sup>7</sup>, Une approche qui assimile les études à l'investissement, l'emploi à un retour sur celui-ci. DENISON (1961) et SCHULTZ (1962) ont dépouillé à l'issue de cette analyse les observations statistiques suivantes<sup>8</sup> :

- DENILSON (1962) estime que la croissance économique des Etats-Unis entre 1930 et 1960 est due pour 23 % à l'accroissement du niveau d'éducation de la force de travail.
- SCHULTZ par sa méthode du taux de rendement, est arrivé lui aussi à la même conclusion

---

<sup>3</sup> Henaff, N., (2006). « Education et développement : regard critique sur l'apport de la recherche en économie . In : Pilon Marc (ed.). Défis du développement en Afrique subsaharienne : l'éducation en jeu ». Nogent-sur-Marne : CEPED, p. 67-93.

<sup>4</sup> El ASLI. H & AZEROUAL.M (2023) «L'impact des dépenses sociales sur la formation du capital humain: cas du Maroc», Revue Française d'Economie et de Gestion « Volume 4 : Numéro 7» pp: 44 –74.

<sup>5</sup> Schultz T. (1961): "Investment in Human Capital", American Economic Review

<sup>6</sup> Becker G. (1964): "Human Capital, A Theoretical and Empirical Analysis, with Special Reference to Education", New York- National Bureau of Economic Research, Chicago, Univ. of Chicago Press, 2e édition en 1975, 3ème édition en 1994

<sup>7</sup> Aurélien PERRUCHET, thèse de doctorat en science économique « Investir dans une thèse : capital humain ou capital culturel ? » sous la direction du professeur Jean-Jacques Paul et Jérôme LALLEMENT, 2005.

<sup>8</sup> Rezine, O. (2015). *Capital humain, éducation et croissance économique. Une approche économétrique* [Thèse de doctorat inédite]. Université Abou Bekr Belkaid, Algérie. 9 page.

- Les travaux de NADIRI (1972) chiffrent cette contribution de l'éducation à 0,8 % pour le Mexique et 3,3 % pour le Brésil.

Toutefois leurs détracteurs des théories du filtre (Arrow, 1973) et du signal (Spence, 1981) stipulent que l'éducation ne serait qu'un signal de la qualité des travailleurs pour les entreprises qui embauchent et un filtre servant leur distinction.

Le financement de l'éducation qu'il soit d'origine publique ou privée jette la lumière sur la dichotomie de la conception de l'éducation, est ce qu'il s'agit d'un bien de consommation/d'investissement public ou privé ? le débat autour cette question s'est débouchée sur une conclusion « l'éducation est un bien public, dans la mesure où les résultats profitent collectivement à la société et, en même temps c'est un bien privé, dans la mesure où se sont les individus qui en profitent (S, Péano (1998, p.92)), de cette conclusion, son financement doit revenir conjointement aux pouvoirs publics et aux investisseurs privés. John Stuart MILL un écolibéral anglais qui fut un des premiers à déclencher le débat sur la question épineuse de la lourdeur du financement de l'éducation en se demandant : « jusqu'où le gouvernement devrait-il financer l'éducation par des levées d'impôts ?<sup>9</sup> ».

Le coût de l'éducation pour l'Etat repose essentiellement sur la question du coût de la fonction enseignante rattrapé par le coût physique de l'investissement lui est imputé: ainsi, 76 % de la dépense publique d'éducation des PMA africains reposent sur la masse salariale des enseignants<sup>10</sup>, pour le cas marocain ce fardeau s'avère plus pesant dans la mesure où il aspire 22% du budget soit 7% du PIB avec une charge endossée par les ménages frôlant les 30%<sup>11</sup> ce qui dépasse largement les moyennes des pays de l'OCDE, plus riches et développés.

Cette lourdeur renvoie économiquement à la prise de participation dans cet effort proposé par le privé: si au Maroc le caractère privé est déterminé par intuition à l'apport du capital provenant d'une source non publique, l'Institut International de Planification de l'Éducation<sup>12</sup>, synthétisant les appréciations des hautes institutions mondiales (UNESCO, OCDE, Banque Mondiale) considère comme « *privées les institutions d'enseignement qui ne sont pas*

---

<sup>9</sup> VAIZEY, J., (1964), « Economie de l'éducation » *Les éditions ouvrières*. Paris page 11.

<sup>10</sup> Nolwen Henaff, (2003) « Quel financement pour l'École en Afrique ? », *Cahiers d'études africaines /1-2/* p 169-170

<sup>11</sup> ALM, (2022), "Une étude sur le financement de l'éducation au Maroc dans le pipe

", <https://aujourd'hui.ma/societe/une-etude-sur-le-financement-de-leducation-au-maroc-dans-le-pipe>

<sup>12</sup> L'Institut international de planification de l'éducation a été créé par l'UNESCO en 1963 à Paris. Son siège est situé 7-9 rue Eugène-Delacroix. Il a deux bureaux régionaux, l'un situé à Buenos Aires, l'autre à Dakar.

*contrôlées et gérées par une autorité publique, mais par un organisme ou un conseil de gestion privé qui n'a été ni désigné par un organisme public ni élu par vote public... Les critères de propriété ou de financement ne rentrent pas en ligne de compte pour déterminer la différence entre école privée et publique. Les écoles privées peuvent avoir n'importe quel type de propriétaire ou de financement, elles peuvent même être financées à 100 % par l'État » , La ligne de démarcation est constituée par le mode de gestion (Kitaev, 2001 : 3). Par ailleurs le secteur privé est louable par la qualité dispensé par rapport au public (Aslam, 2009; French et Kingdon, 2010; Kingdon, 2008, Tooley et Dixon, 2007), de la qualité du corps professoral (Kingdon et Banerji, 2009; Andrabi et al. (2008); Tooley et al., 2011), l'innovation pédagogique (Kremer et Muralidharan, 2008 ; Muralidharan et Sundararaman, 2013; Kingdon et Banerji; 2009, Singh et Sarkar, 2012), et la réédition des comptes systématique (Aslam et Kingdon, 2011, Kremer et Muralidharan, 2008). L'implication du secteur privé suscite les craintes de la marchandisation du savoir et les formes de ségrégation ( de classes, de genre, de régions ) qui pourrait l'accompagner (Aslam, 2009; Pal, 2010 ; Härma, 2011; Härma et Rose, 2012).; Nishimura et Yamano, 2013).*

## **II. ETAT DES LIEUX DU SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT :**

### **II.1 Présentation du système de l'éducation nationale :**

#### **II.1.1 Présentation générale :**

Au Maroc, L'histoire de l'enseignement est millénaire , aussi profonde que riche, avant qu'elle acquiert son aspect napoléonien avec l'instauration du protectorat, l'école marocaine, depuis toujours publique et accessible mais traditionnelle informelle et géographiquement éparpillée connu comme « l'enseignement libre », elle prenait, dans un premier temps, la forme d'école coranique incarné par « Lm'sid » dans laquelle est dispensé l'enseignement coranique aux plus démunies, son homologue la « Medersa » l'assurait au plus aisées, la « Zaouia » était l'équivalent du collège d'aujourd'hui dans laquelle les apprenants s'approfondissaient à étudier et à retenir les disciplines religieuses et le droit islamique alors que l'enseignement supérieur au Maroc était dispensé par la plus ancienne université du monde arabo-musulman à savoir «Al Qaraouiyine »de Fès, prestigieux temple dans lequel sont passées plusieurs figures éminentes du monde de la science et du savoir comme le géographe Al Idrissi, le médecin et philosophe Ibn Tofail ou encore le voyageur Ibn Batouta sans oublier le maître à penser du 5<sup>ème</sup> siècle Ibn Khaldoun. à travers toutes les phases de

l'histoire l'école marocaine était foncièrement gratuite et ayant comme vocation l'enracinement de l'identité nationale par l'éducation et ce jusqu'à la veille de l'indépendance. Incapables alors de gérer l'explosion démographique de la période post indépendance et de se prêter à la forte demande sur l'enseignement qui l'accompagnant, les gouvernements successifs n'ont fait en principe que s'appuyer sur la très limitée infrastructure scolaire d'accueil délaissée par l'occupant français pour faire instaurer le caractère obligatoire et constitutionnel de l'école acquiert en 1963. En fait l'effort déployé en matière d'expansion de l'offre scolaire moderne, n'a que sensiblement contribué à l'augmentation du taux brut de scolarisation, n'a que modestement réduit le taux de déperdition scolaire, et n'a aucunement pu endiguer l'amplification des difficultés d'apprentissage rencontrés d'avantage chez des masses d'apprenants, seul exploit loué à l'effet du temps c'est le pompage du taux d'alphabétisation des adultes marocains qui atteignait d'après des données officielles de 78 % en 2020 contre 52 % en 2004, le pire c'est que ces défis ont commencé d'être inscrits tous en concomitance dans une conjoncture économique et financière marquée par une forte austérité induite par le plan de l'ajustement structurel des années 80, au terme de la mise en place de celui-ci, le budget alloué à l'éducation fut réduit de 11% entre 1983 et 1989, cette réforme fut, par ailleurs, le déclencheur d'un vaste programme de privatisation et de dérégulation du service éducatif au profit des capitaux privées tout azimut.

Cette orientation a été consolidée par l'adoption par le Maroc de l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS), dans le cadre des négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)<sup>13</sup>, qui prônait entre autre le désengagement graduel de l'Etat à financer le secteur, celui-ci donc, en sus de l'impulsion des institutions financières internationales, ne s'attardait pas, sciemment et consciemment, à adopter un choix stratégique irréversible à l'instar d'autres secteurs clés ; celui de faire appel au secteur privé et de faire de lui le partenaire principal de la promotion du système d'éducation-formation, comme souligné en gras et sans équivoque dans tous les documents et référentiels cadres ; d'abord dans la Charte Nationale de l'Education et de la Formation, adoptée pour la période 2000-2009, ensuite dans le Plan d'urgence cadrant la période 2009-2012 et actuellement dans la vision stratégique 2015-2030, sans manquer de lui tracer le terrain par la prise d'une série de mesures à caractère politique et économique en son faveur telles que les incitations fiscales, la recherche active de fonds privés, et les lois sur la gouvernance du secteur privé. Toutefois ,

---

<sup>13</sup> Ouvrage collectif de l'Espace Associatif et Centre canadien Droits et Démocratie, (2004), "Etude sur le développement démocratique et l'action associative au Maroc" p. 39.



même si la charte de 1999 avait tracé une feuille de route au secteur privé pour qu'il allège le nombre général des scolarisés de 20% dans l'horizon 2015, cela n'a pas malheureusement pas été atteint en dépit des avancées réalisées en terme de réformes successives misant sur une approche de l'éducation basée sur le marché.

### **II.1.2 Architecture organisationnelle :**

Sur le plan de la gestion, le système de l'éducation nationale au Maroc est placé sous la tutelle du ministère de l'éducation nationale et est scindé en huit catégories bien distinctes :

- Enseignement préscolaire
- Enseignement primaire
- Enseignement secondaire collégial
- Enseignement secondaire qualifiant
- Enseignement post secondaire
- Formation des cadres
- Enseignement supérieur
- Formation professionnelle

#### **➤ Organisation de l'enseignement fondamental :**

Parallèlement à l'ambition de la régionalisation avancée par le royaume, Le ministère de l'Éducation nationale a opté pour un processus de Décentralisation/Déconcentration depuis 1999, dès lors la responsabilité de la prestation des services d'éducation a été graduellement transférée au niveau régional, par la création dans un premier temps de seize académies régionales d'enseignement et de formation, portant statut d'établissements publics, leur dotant ainsi de l'autonomie administrative et financière, le nombre des AREFs a été par la suite réduit à douze après la mise en place du nouveau découpage territorial.

L'encadrement pédagogique est marqué par la cohabitation d'une dyade systémique public / privé et d'une dualité de l'enseignement y afférent francophone / arabophone. Dans le temps où le système public est géré en intégralité par le ministère de l'éducation nationale, les systèmes privés le sont par des entreprises privées ou par des structures étrangères, public ou mixtes, dont la plus fameuse étant l'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Le contrôle administratif, quant à lui, vise la vérification des documents administratifs relatifs à l'établissement, à son personnel pédagogique et administratif et aux élèves, ainsi que l'inspection des installations sanitaires de l'établissement et la vérification du bon fonctionnement de l'internat, le cas échéant. Il permet au système d'éducation de mener des évaluations régulières du rendement pédagogique et administratif de ces établissements.

➤ **Organisation du supérieur :**

Le système d'enseignement supérieur marocain est composé de trois grands secteurs :

- L'enseignement supérieur public
- L'enseignement supérieur dans le cadre de partenariats public/privé
- L'enseignement supérieur privé

L'enseignement supérieur public regroupe :

**Les Universités :** ce sont des établissements publics sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres. Le Royaume compte actuellement douze (12) universités publiques et une université publique à gestion privée réparties sur les différentes régions du pays.

**Les Etablissements d'Enseignement Supérieur ne Relevant pas des**

**Universités (EENSNU):** ce sont des établissements d'enseignement supérieur spécialisés sous la tutelle administrative et financière de ministères techniques et sous l'autorité pédagogique du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres.

**Les universités et les établissements créés dans le cadre de partenariat** sont des fondations à but non lucratif créées dans le cadre de la dynamique d'internationalisation de l'enseignement supérieur marocain. Ces universités et établissements sont sous l'autorité pédagogique du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres.

**L'enseignement supérieur privé** comporte des universités et établissements créés par des initiatives privées mais **sous l'autorité pédagogique** du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres.

**II.2 Présentation du secteur de la scolarisation privée au Maroc :**

**II.2.1 Règlementation de l'enseignement privé au Maroc :**

Conformément aux orientations de la Charte nationale d'éducation et de formation, l'enseignement privé au Maroc est régi par la loi 06.00 formant statut de cet enseignement. Cette nouvelle loi, qui a abrogé et remplacé le dahir n° 1-59-049 de 1959 ainsi que la loi n° 15-86 de 1991, a fixé les conditions d'ouverture et de fonctionnement ainsi que les modalités de contrôle de tous les types d'enseignement ou formation dispensés dans les établissements gérés par des personnes, physiques ou morales, autres que l'État.

A cet égard, la loi prévoit deux types de contrôle. Le premier concerne le volet pédagogique tandis que le second est consacré au volet administratif. En effet, le contrôle pédagogique a pour objet de veiller à ce que les projets pédagogiques présentés par les établissements privés comportent des programmes conformes aux orientations du ministère et à ce que les établissements scolaires privés respectent un minimum de normes d'équipement, d'encadrement, de programmes et de méthodes en vigueur dans l'enseignement public.

➤ **Typologie des établissements privés au Maroc :**

Il est lieu de distinguer deux types d'établissements privés exerçant sur le territoire marocain:

• **Les établissements privés adoptant le système d'éducation nationale** et opérant sous l'égide du ministère de l'éducation nationale ou de l'enseignement supérieur, animés par une logique purement lucrative dans un contexte de libre concurrence, soumis en ce qui est de la fixation des prix à la loi de l'offre et de la demande comme stipulé dans la loi n° 06-00 formant statut de l'enseignement scolaire privé qui souligne le statut privé de ces établissements et par conséquent l'invalidité d'imposer la moindre réglementation qui en mesure de porter atteinte à sa concurrentialité.

• **Les établissements privés adoptant un système d'éducation étranger** dont les services sont dispensés par des établissements étrangers siégeant au Maroc en vertu d'une dérogation délivrée par le Ministère concerné, et d'une homologation promulguée par une agence d'enseignement à l'étranger où les tarifs et les règles d'organisation et d'accessibilité sont souvent fixés par leurs autorités de tutelle au-delà des frontières nationales.

➤ **Classification juridique et comptable :**

• Sur **le plan juridique**, d'après l'avis rendu par "Soufiane Ouchen" comptable agréé domicilié à Khouribga: « les établissements scolaires privés peuvent revêtir toutes les formes juridiques possibles, qu'ils soient créés par des personnes physiques ou morales».

• Sur **le plan comptable**, Les comptes de l'éducation nationale du Maroc font la distinction entre "source de financement" et "agent de financement", cela suppose l'affectation des ressources aux besoins exprimés par les "prestataires de l'Education" ou "unités de production". La source de financement est la provenance principale des ressources mobilisées pour le système national de l'éducation alors qu'une institution intermédiaire de financement est un agent chargé de la gestion de ces ressources mobilisées.

## II.2.2 Evolution de la scolarisation privée au Maroc :

### ➤ Le scolaire privé :

La scolarisation privée au niveau primaire a plus que triplé en moins de 15 ans, passant de 4% en 1999% à 14% en 2013.<sup>23</sup> Bien que le gouvernement invoque que 14% constitue une faible proportion d'élèves inscrits à l'école privée, ce chiffre a connu une augmentation durant une période courte. Le pourcentage d'élèves inscrits dans le privé au niveau primaire a plus que triplé en 13 ans (entre 2000 et 2013), avec une augmentation annuelle moyenne d'enfants scolarisés au primaire privé de 8% de la proportion d'enfants scolarisés au primaire privé. Le progrès quantitatif de l'évolution annuelle de la part du privé l'enseignement scolaire depuis l'indépendance jusqu'en 2017 (en %) comme démontré ci-dessous est fort remarquable depuis la mise au pied de charte de l'éducation et de la Formation en 1999 :

**Figure N° 1: évolution de la part du secteur éducatif**

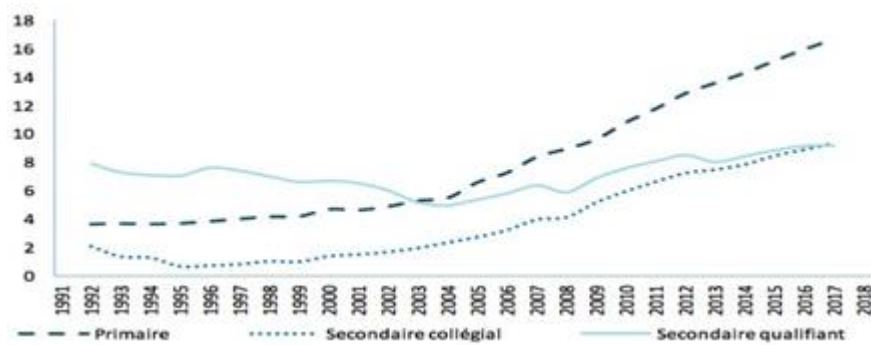


Source: CSEFRS, (2018), Atlas territorial de l'enseignement privé , page 11

Part du privé
  Phase 1
  Phase 2
  Phase 3
  Phase 4

En 2017, l'effectif global des inscrits dans l'enseignement préscolaire, scolaire et supérieur privé représentait plus de 1.2 million dépassant ainsi de 20% la taille globale du cycle secondaire qualifiant. alors qu'il comptait moins de 100 000 élèves au début des années soixante-dix et n'a pu atteindre les 170 000 élèves qu'au début des années quatre vingt-dix. En ce qui est de l'évolution de chacun des trois cycles , la différence entre la part du privé enregistrée en 2017 et celle en 2007 est de 9.3%, 8.3%, 5.4% et 2.8% respectivement pour le cycle préscolaire, primaire, secondaire collégial et secondaire qualifiant.

**Figure N° 2 : évolution de la part de chaque cycle**

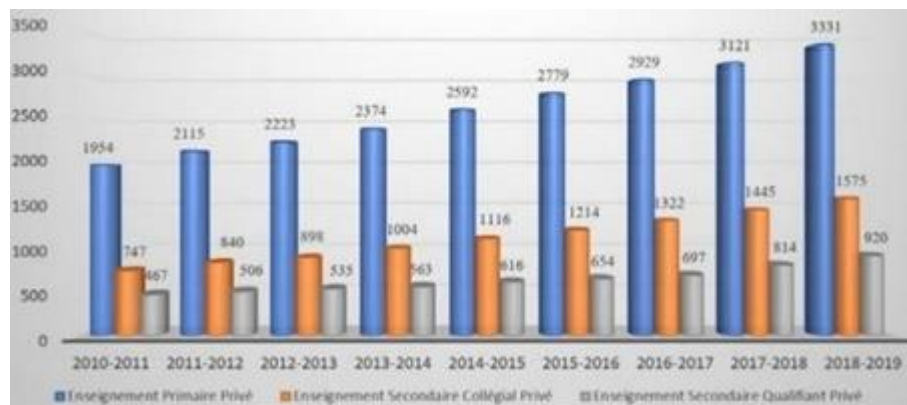


Source: CSEFRS, (2018), Atlas territorial de l'enseignement privé , page 14

Sur une période de 10 ans, le nombre des apprenants inscrits dans les établissements privés relatant aux trois cycles d'enseignement scolaire a presque doublé ; passant de 447.550 au niveau national à 1.04 millions à la veille de la crise COVID19, le secteur a vu sa part augmenter donc d'environ 7% de la demande à 14.5% en 2019.

En ce qui est de l'Evolution du nombre des établissements privés, celle-ci affiche une tendance haussière qui va de paire avec l'évolution constatée de sa part de marché.

**Figure N° 3 : évolution des établissements d'enseignement**



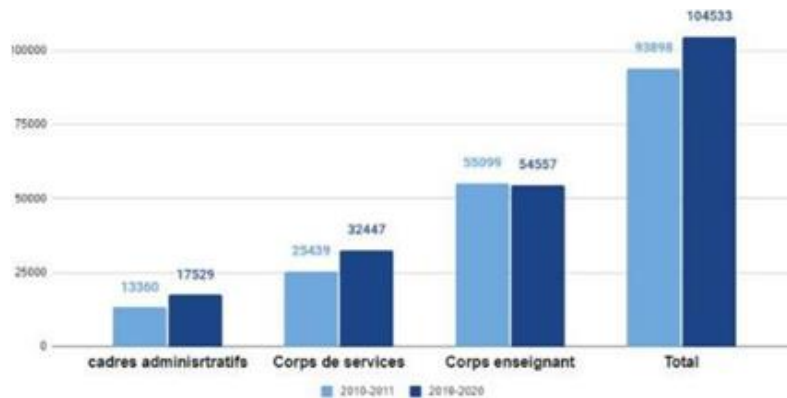
Source : Adapté au recueil statistique du ministère de l'éducation nationale 2019-2020

En dix ans, le Maroc a enregistré 3.061 nouveaux établissements privés. La part de l'enseignement privé, dans l'ensemble des établissements, a augmenté de 11 points durant la période 2010-2020, pour représenter 36% des établissements au titre de l'année 2019-2020.

En ce qui est de la création des emplois du secteur a atteint 533 104 emplois en 2019-2020 soit une hausse de 11.32% par rapport à 2010-2011, et qui a concerné essentiellement les cadres administratifs et ceux chargés de la prestation des services alors que le corps enseignant représente 52% de l'effectif total en 2019-2020, contre 58,67% en 2010-2011.

➤ **Le supérieur privé :**

**Figure N° 4 : Répartition des emplois créés par le secteur**



**Source: Adapté aux données du ministère de l'éducation nationale**

Le secteur de l'enseignement supérieur privé compte 198 établissements qui proposent une offre de formation très diversifiée aussi bien au niveau des cursus que des filières. Ces établissements se répartissent comme suit : 37 universités dans le cadre du PPP, 24 universités privées et 137 établissements privés. A noter qu'au titre de l'année 2019-2020, le secteur comptait 35 universités PPP, 23 universités privées et 135 établissements privés<sup>14</sup>.

Selon les chiffres officiels, de 2017 à 2021, l'effectif des étudiants inscrits dans le supérieur privé a augmenté de 31,2% en passant de 43.617 en 2016-2017 à 57.222 en 2020-2021.

A noter qu'ils étaient 53.467 en 2019-2020. Sur les 57.222 étudiants en formation, on compte 13.042 étudiants au sein des universités créées dans le cadre du partenariat public-privé, 10.756 au sein des universités privées, 32.302 au sein des établissements privés et 1.122 au sein de l'université Al Akhawayn. Concernant les nouveaux inscrits, leur nombre s'est chiffré à 22.645 en 2020-2021 dont 4.330 au sein des universités issues du partenariat public-privé, 3.458 au sein des universités, 14.339 pour les établissements privés. Comparé au système universitaire public, fort de ses 989.899 étudiants, le privé demeure minoritaire. Le poids du secteur privé dans l'enseignement supérieur ne représente que 5,9% des effectifs globaux. Il

<sup>14</sup> • ZERROUR, L.(2021), "L'enseignement supérieur privé en chiffres", <https://aujourd'hui.ma/societe/lenseignement-superieur-prive-en-chiffres>

faut aussi relever que la majorité des étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur privés est concentrée au niveau de Casablanca et Rabat.

Selon les statistiques du ministère, le nombre des enseignants permanents au supérieur privé s'élève à 2.562 en 2020-2021 contre 2.394 en 2019- 2020. Parmi les 2.562 enseignants, on relève 665 enseignants dans les universités créées dans le cadre du partenariat public-privé, 366 dans les universités privées et 1.531 dans les établissements privés.

### II.2.3 Evolution suite au COVID19 :

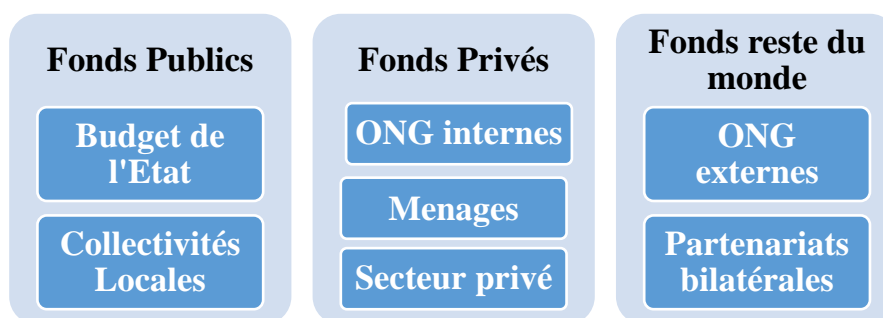
- **L'enseignement préscolaire privé** a enregistré un repli d'environ 15% du en principe au contexte COVID19, pour atteindre 181.639 en 2020-2021, contre 212.773 en 2019- 2020.
- De même **le cycle primaire** a connu une baisse de 8,7%, passant de 808.648 en 2019- 2020 à 738.314 en 2020-2021, à l'instar de l'enseignement secondaire collégial lequel a enregistré une baisse de 2,5% passant de 185.335 en 2019-2020 à 180.663 en 2020-2021 .
- Seul à avoir échapper de la tendance de baisse étant **le secondaire qualifiant** qui a enregistré une augmentation de 3,9% avec un effectif d'élèves de 115.586 en 2020-2021 contre 111.199 en 2019-2020.
- Quant au supérieur, à défaut de données officielles, la donne n'a pas grandement basculé.

### III. FINANCEMENT DU SECTEUR DE L'EDUCATION :

#### III.1 Les ressources de financement du secteur de l'éducation nationale :

Le financement du secteur est assuré par trois ressources dont la part du lion revient à l'état tandis que la part minoritaire revient aux fonds provenant du reste du monde.

**Figure N° 5: Répartition de l'origine des ressources de financement du secteur**



**Source : Elaboré par l'auteur**

Les fonds publics sont estimés à hauteur de 70% et proviennent essentiellement de la part du budget alloué au ministère de l'éducation national, principal pourvoyeur du secteur qui lui consacre 22% de son budget soit 7% de son PIB, à laquelle s'ajoute la contribution des collectivités locales sous formes de partenariat dans de projets d'édification, et réhabilitation

des locaux par exemple ou de services comme le transport communal, de provisionnement de cantines, de logistique en terme de distribution des fournitures scolaire ...

Quant aux fonds privés, qui avoisinent les 30 %, et qui se manifestent par les dons, les subventions et le mécénat des compétences des organisations non gouvernementales siégeant à l'intérieur du territoire marocain d'une part, d'une autre part la participation annuelle périodique des ménages par le paiement des frais d'assurance et des droits d'inscription dans les associations des parents et tuteurs d'élèves ... et bien à fortiori le secteur privé par le billet de l'investissement direct dans l'édification des structures d'accueil, l'emploi de son propre corps professoral et administratif et la mobilisation de son propre arsenal logistique.

Les fonds du reste du monde aussi minoritaires que 1% sont acquittés grâce aux organisations non gouvernementales siégeant en dehors du territoire et s'imputant les mêmes formes de financement que leurs homologues opérant à l'intérieur, auxquelles s'ajoute le fruit en flux financier des partenariats bilatéraux signés par les représentants gouvernementaux avec les institutions et les organisations internationales (ex : le financement des trois applications mobiles facilitant l'accès aux services du système d'information de la gestion des données scolaires " Massar " suite à un partenariat entre le ministère de l'éducation nationale et l'agence Millennium Challenge Corporation (MCC) ainsi que l'appui technique de l'école 1337 relevant de l'Université Mohammed VI Polytechnique à Benguerir tous relevant du programme de coopération « Compact II », d'une enveloppe budgétaire de 450 millions de dollars financé par le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, représenté par MCC<sup>15</sup>.

A souligner que la contribution issue des fonds privés est beaucoup plus significative et pesante que celle issue des fonds émanant du reste du monde, sans manquer de dire que les deux formes demeurent toujours devancés par les fonds étatiques.

Toutefois, la contribution des fonds publics, certes, majoritaire, mais demeurant insuffisante. Le Forum des alternatives Maroc et la Coalition marocaine de l'éducation pour tous signale que « 89% de ce budget est consacré à la masse salariale, ce qui ne laisse au ministère que 11% de ce qu'il reçoit pour gérer le chantier pédagogique, accès à la scolarisation (construction, réhabilitation), équipement, digitalisation, formation des enseignants et une partie de l'appui social destiné aux enfants issus de familles à revenus modestes »<sup>16</sup>.

---

<sup>15</sup> MAP, (2021), " Education nationale: Lancement officiel de la version mobile de Massar ", <https://www.maroc.ma/fr/actualites/education-nationale-lancement-officiel-de-la-version-mobile-de-massar>

<sup>16</sup> ALM, (2022), "Une étude sur le financement de l'éducation au Maroc dans le pipe ", <https://aujourd'hui.ma/societe/une-etude-sur-le-financement-de-leducation-au-maroc-dans-le-pipe>



Lors de la dernière décennie, la dépense d'éducation au Maroc mesurant l'effort consenti par la collectivité nationale pour le fonctionnement et le développement du système éducatif frôle les 600 milliards de dirhams<sup>17</sup>. Elle comprend l'ensemble des financements publics, privés ou extérieurs, visant à apporter les moyens humains, matériels et les équipements nécessaires aux établissements scolaires publics et privés d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire collégial, secondaire qualifiant et post-secondaire sous la tutelle du DEN ainsi que ceux destinés à la formation initiale et continue des personnels de l'éducation et aux activités liées à l'administration générale. Elle comprend également les dépenses des ménages induites par la fréquentation des établissements scolaires, comme les achats des manuels et fournitures scolaires. "Cet effort en faveur de l'éducation correspond ainsi à près de 1.915 dirhams par habitant et représente 7,2 % du produit intérieur brut (PIB). Rapporté à l'effectif total des élèves, cet effort représente 8.727 dirhams par élève, soit 32,7 % du PIB moyen par hab"<sup>18</sup>.

**Figure N°5: Financement du secteur comparé aux moyennes des pays de la OCDE**

indicateur financier / ratio	chiffre	moyenne OCDE
<b>Part du PIB</b>	<b>7 %</b>	<b>5%</b>
<b>Part des dépenses sociales</b>	<b>30 %</b>	<b>20%</b>
<b>Part du budget</b> (progression annuelle de 5%)	<b>22 %</b>	<b>11%</b> (constante)
<b>Part du financement global</b>	<b>68 %</b>	<b>83.5%</b>
<b>Part des ménages</b>	<b>30 %</b>	<b>16%</b>

**Source : Données officiels Marocains contre données de l'OCDE de 2021.**

### **III.2 Classification comptables des ressources de financement :**

#### **➤ Les sources de financement :**

Les fonds publics qui proviennent principalement du budget de l'Etat et de la participation des collectivités locales ; Les fonds privés qui regroupent les actions des organisations non gouvernementales internes, la contribution des ménages, des initiatives privées et d'autres ressources (don, mécénat,...) ; Les fonds du reste du monde correspondant aux financements provenant d'organisations non gouvernementales externes et des organismes de coopération bilatérale ou multilatérale sous forme de prêts ou de dons.

<sup>17</sup> Par l'auteur sur la base des budgets sectoriels de l'éducation issus tirés des projets loi de finance.

<sup>18</sup> Equipe UNESCO, (2018), " Module de formation sur les Comptes Nationaux de l'Education destiné au Centre d'Orientation et de Planification de l'Education au Maroc ", p56.

**Figure 6 : Nomenclature des sources de financement**

(SF) Code	Sources de financement (SF)
<b>SF1</b>	<b>Fonds publics</b>
SF1.1	Budget de l'Etat
SF1.2	Collectivités locales
<b>SF2</b>	<b>Fonds privés</b>
SF2.1	Organisations non gouvernementales, ONG-Internes
SF2.2	Ménages
SF2.3	Investisseurs privés
SF2.4	Autres (à préciser)
<b>SF3</b>	<b>Fonds du reste du monde</b>
SF3.1	Organisations non gouvernementales, ONG-Externes
SF3.2	Coopération externe – Aide bilatérale &

**Source : D'après les comptes nationaux de l'Education ( CNE)**

➤ **Les Agents de financement :**

Sont les intermédiaires qui contrôlent les fonds et décident comment ils seront affectés. Ils répondent à la question « qui gère et organise les fonds ? ». Ils sont regroupés comme suit :

- Les administrations publiques dont l'ensemble comprend le Département de l'Education Nationale, les autres départements ministériels, les agences nationales de développement, les collectivités locales, les départements régionaux et provinciaux et parfois les établissements scolaires et leurs conseils de gestion;
- Le secteur privé qui regroupe les organisations non gouvernementales internes, la contribution des ménages, les fondations des banques, les associations des parents et tuteurs d'élèves, des initiatives privées et d'autres ressources (don, mécénat,...) ;
- Le reste du monde correspondant aux organisations non gouvernementales externes et aux organismes de coopération bilatérale ou multilatérale comme avec :
  - La Banque Mondiale (BM)
  - L'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)
  - La Banque Africaine de Développement (BAD)
  - L'Union Européenne (UE)
  - L'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID)
  - L'Agence Française de Développement (AFD)
  - La Banque Européenne d'Investissement (BEI)

**Figure N° 7: Nomenclature des Agents de financement**

(AF) Code	Agent de financement (AF)
<b>AF1</b>	<b>Administrations publiques</b>
AF1.1	Département de l'Education Nationale
AF1.2	Autres départements ministériels
AF1.3	Agences Nationales de Développement
AF1.4	Académie régionale d'éducation et de formation
AF1.5	Collectivités locales
AF1.6	Etablissements scolaires
AF1.7	Conseils de gestion des établissements scolaires
<b>AF2</b>	<b>Secteur privé</b>
AF2.1	Investisseurs privés
AF2.2	Fondations banque
AF2.3	ONG interne
AF2.4	Associations des Parents et tuteurs d'élèves
AF2.5	Ménages
<b>AF3</b>	<b>Reste du monde</b>

**Source : D'après les comptes nationaux de l'Education (CNE)**

➤ **Les prestataires de l'Education ou unités de production :**

Les établissements scolaires. Les activités d'administration, d'organisation, de gestion ou de soutien et de supervision du système d'éducation par les services centraux du DEN, des AREFs et des délégations provinciales et celles de formation des cadres (CFI, CPR, ENS,...) sont identifiées comme des prestataires de l'éducation et les dépenses leur sont consacrées ne peuvent pas se dissocier par niveau d'enseignement correspondant aux prestataires précités car elles concernent l'ensemble du système. Ces entités sont distinguées comme suit :

- Etablissements publiques: Ecoles, Collèges, Lycées d'enseignement général ; d'enseignement technique ; d'enseignement originel, Etablissements du postsecondaire, Facultés, Ecoles et Instituts universitaires et non universitaires, Etablissements de la formation professionnelle, et d'enseignement spécial, et enfin les centres d'alphabétisation.
- Etablissements privés: Jardins d'enfants et maternelles, établissements d'enseignement fondamental et secondaire, du supérieur, du postsecondaire, de la formation professionnelle.
- Autres producteurs: l'Etat et autres Entreprises publiques et privées pour les activités autres que l'éducation, l'enseignement ou la formation professionnelle.

**Figure N° 8: Nomenclature des Prestataires de l'Education**

Code	Prestataires de l'Education
M8000	Ets. Préscolaire
M8010	Ets. Primaire
M8011	Administration Centrale
M8012	Administration AREF ou Délégation
M8014	Soutien
M802A	Ets. Secondaire Collégial
M803A	Ets. Secondaire Qualifiant
M804B	Ets. Post Secondaire
M805B	Ets. Formation des Cadres

**Source : D'après les comptes nationaux de l'Education (CNE).**

### III.3 Le financement provenant du privé :

Au Maroc 80% des établissements scolaires privés sont payants, à but lucratif<sup>19</sup>, ceci dit que le financement de la scolarisation privée provient donc essentiellement des ménages.

En fait 30% des revenus des ménages sont alloués aux frais de scolarisation de leurs enfants , celle-ci au de-là d'être synonyme de prestige social ou marqueur d'affiliation de classe comme il y des années... , est devenue impérative pour les parents soucieux de la de qualité prétendue , des perspectives futures et de débouchés professionnels promis au détriment de la déliquescence du pouvoir d'achat de la classe moyenne, premier client de l'école privé.

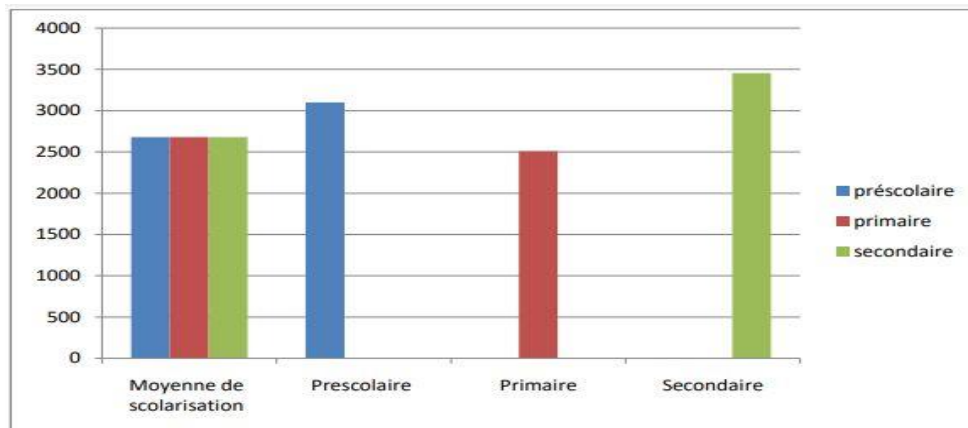
Une enquête réalisée par la GI-ESCR<sup>20</sup> dans la délégation de Casa-Anfa, à Casablanca, montre qu'en pratique les frais de scolarité au niveau primaire s'échelonnent de 400 dirhams par mois pour les écoles privées les moins chères, à 5000 dirhams pour les plus chères, tarifs inabordables quand ils sont mis en perspective avec le SMIG qui avoisine les 3000 dirhams. Une autre enquête <sup>21</sup> menée par Le CSEFRS concernant les dépenses d'un enfant scolarisé au témoignent que ceux-ci s'élèvent en moyenne à 2.679 DH par ménage. Par cycle scolaire, la dépense globale des familles s'est chiffrée à 3.100 DH par enfant au préscolaire, 2.508 DH au primaire; 2.508 DH au secondaire collégial et 3.454 DH par enfant au secondaire qualifiant.

<sup>19</sup> CSE/INESEF,(2008) "Etat et perspectives du système d'éducation et de formation", Volume 1, p 22.

<sup>20</sup> the Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights,(2020) "Human rights bodies statements on private education September 2014 – March 2020", Synthesis paper – version 11.

<sup>21</sup> CSEFRS ,(2021) " Les ménages et l'éducation : perceptions, attentes, aspirations et coûts".

**Figure N° 9 : Tarifs de scolarisation pour les trois cycles comparés à leur moyenne :**



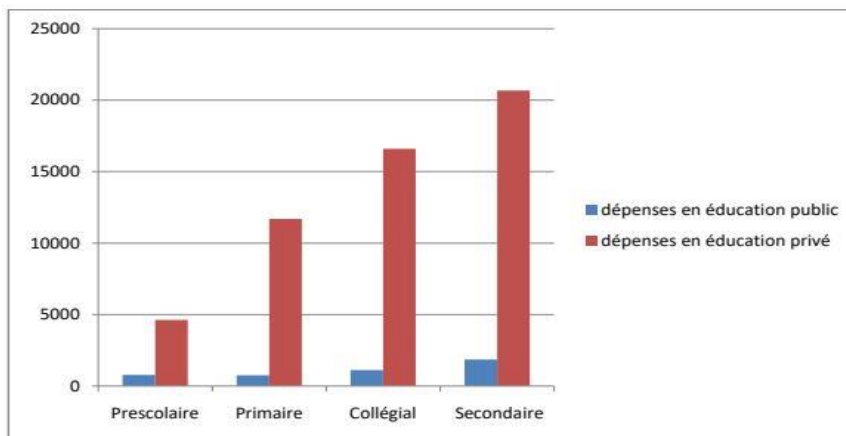
**Source : D'après l'enquête menée par l'auteur au niveau de Khouribga**

- Les tarifs proposés par les établissements scolaires privés ne sont assujetties à aucune réglementation ni plafonnement au fait des fortes pressions exercées par les représentants de cette industrie, en l'occurrence, la Fédération de l'éducation privée au Maroc et l'alliance de l'enseignement privé au Maroc, et qui dépasse la défense légitime dans des cadres réglementaires ad-hoc tels que le directoire des Arefs, aux actions de lobbying, aux dons philanthropiques au profit des décideurs politiques, eux mêmes souvent piégés dans des conflits d'intérêt à l'exemple flagrant de l'ex-chef de gouvernement ABDELILAH BENKIRANE propriétaire de groupe d'écoles privées à Salé, qu'il possède jusqu'à présent<sup>22</sup>.
- Les frais de scolarité ainsi que les conditions d'accessibilité demeurent plus contraignants chez les établissements scolaires étrangers pour plusieurs raisons dont la cherté des tarifs et le caractère discriminatoire accompagnant parfois les conditions d'accessibilité ( le fait de privilégier par exemple les ressortissants des pays d'où relèvent les établissements étrangers, parfois certains de ceux-ci s'interfèrent même dans le vestimentaire des élèves notamment par l'interdiction du voile intégral etc ) , comme dans les établissements de la mission française.
- La discrétion qui accompagne la communication en public des mensualités de scolarisation ainsi que l'opacité qui accompagne l'affectation des polices d'assurances et les frais liés (l'adhésion à l'association sportive et à la coopérative scolaire, cartes de l'élève, fiches d'absence, livret scolaire, carnet de santé, enveloppes timbrées, dossier d'inscription... ) favorisent le climat de clientélisme et le manque de transparence.

<sup>22</sup> BENADAD,H.(2019),"Abdelilah Benkirane bénéficie de deux retraites dorées", <https://fr.le360.ma/politique/abdelilah-benkirane-beneficie-de-deux-retraites-dorees-183826/>

• Autre constat à relever pour l'année 2021: la dépense unitaire s'élève à 11.943 DH pour le privé contre seulement 938DH pour le public. Autrement dit, la scolarisation d'un enfant dans le privé coûte 12,7 fois plus que celle d'un enfant dans le public. En milieu urbain, les écarts entre public et privé sont alarmants. Selon la même enquête la moyenne des dépenses en éducation du ménage dans le milieu urbain est de 767 DH pour le préscolaire dans le public contre 4.623 DH dans le privé. Pour le primaire public, un ménage dépense en moyenne 745 DH pour la scolarisation de son enfant contre 11.697 DH dans le privé, ce qui représente un écart de 10.952 DH. Pour le collégial, il faut compter en moyenne 1.129 DH dans le public contre 16.603 DH dans le privé. Concernant le secondaire qualifiant la moyenne se chiffre à 1.851 DH dans le public contre 20.672 DH dans le privé, ces chiffres témoignent en fait de l'inabondabilité de ce type d'enseignement pour de larges couches sociales démunis .

**Figure N° 10: Comparatif du cout unitaire annuel de l'enseignement public contre privé.**



**Source : élaboré par l'auteur sur la base des données recueillies**

•En ce qui est de la concentration et la répartition et comme tous ses homologues dans d'autres secteurs, le secteur privé de l'enseignement est impacté à son tour par les disparités territoriales du pays, en fait Sur les douze régions du royaume, trois seulement s'accaparent de 61.4% de l'effectif total des élèves. Il s'agit précisément des régions de Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra et Fès-Meknès qui concentrent 54.9% des préscolarisés au privé, 61.4% de l'effectif du primaire privé, 63.1% de l'effectif du secondaire collégial privé et 71.6% de l'effectif du secondaire qualifiant, En 2017, un élève sur cinq est scolarisé dans le primaire privé dans la région de Rabat-Salé-Kénitra (21%), un sur deux l'est dans la province de Rabat (51.8%), tandis que neuf sur dix le sont dans les communes d'Agdal Ryad (90.9%) et Souissi (92.8%). De même, trois sur dix fréquentent une école privée dans la région de Casablanca-

Etat (29%), un sur deux est scolarisé dans l'enseignement primaire privé à Casablanca (47,5%) tandis que (100%) des élèves le sont au Mechouar de Casablanca.

- L'enseignement privé, fortement urbanisé<sup>23</sup>. Cette concentration est nourrie par plusieurs facteurs dont on cite la forte concentration démographique, le degré avancé d'urbanisme que connaît ces régions, le niveau de revenu relativement élevé par rapport aux autres régions, le niveau intellectuel des parents qui les pousse à s'intéresser d'avantage à l'enseignement de leurs enfants à leur accompagnement et suivi tout au long de leur cursus scolaire ...

## VI. EVOLUTION DU FLUX DES INVESTISSEMENTS PRIVES :

### VI.1 Investissements issus des fonds privés nationaux:

Le Ministère de l'Economie et des Finances a estimé le coût total des dépenses supportées par les établissements d'enseignement privé à plus de 8,8 milliards de dirhams en 2018-2019, en tenant compte du coût individuel de chaque élève figurant dans les Comptes Nationaux de l'Education 2011-2012 on tombe sur une estimation de la contribution de l'enseignement scolaire privé à l'allègement de la charge sur le budget de l'Etat en 2018-2019.

**Tableau N° 11: Contribution du privé à l'allègement de la charge sur le budget de l'Etat**

Cycle scolaire	Nombre d'élèves	Coût individuel de chaque élève en MDH	Coût total en MDH
Enseignement primaire	768 753	7 026	5 401 258 578
Enseignement secondaire collégial	172 327	10 454	1 801 506 458
Enseignement secondaire qualifiant	101 545	16 587	1 684 326 915
Total	1 042 625	-	8 887 091 951

**Source : Donnée du MEF au titre de l'année 2018**

<sup>23</sup> CSEFRS, (2018), "ATLAS TERRITORIAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ"

## VI.2 Investissements directs issus des fonds reste du monde :

D'après une étude réalisée par Pr CHEGRI BADRE EDDINE sur les autres moyens de financement de l'éducation <sup>24</sup>, on se permet de citer les exemples suivants :

- Le Fonds pour les Résultats en Éducation (FDE) pour l'Afrique et le Moyen-Orient (une initiative de dirigeant·e·s du monde de la finance, du commerce) développe actuellement des programmes pilotes en collaboration avec des acteurs privés dans plusieurs pays africains,
- TPG Growth et Satya Capital, deux multinationales d'investissement en capitaux qui se sont associées pour investir au Maroc par le biais des écoles primaires et secondaires Al Yassamine, principale adjudataire de marché pour les œuvres sociales éducatives de l'OCP.
- Actis, une société d'investissement en capitaux, basée au Royaume-Uni, investi au Maroc par le biais de l'Université Mundiapolis et de l'École Marocaine des Sciences de l'Ingénieur.
- Teach for All lancé au Maroc en 2018 en tant que 50e partenaire du réseau mondial et le premier en Afrique du Nord, est une organisation non gouvernementale indépendante active au Maroc, Sa mission est de contribuer à fournir une éducation de qualité pour tous, grâce à l'adoption des méthodes d'enseignement les plus modernes et d'apporter des solutions aux défis confrontant les élèves en milieu rural et les zones marginalisées.
- Cas université ALAKHAWAYN : Fruit de m'amitié qui unissait les défunts Rois Hassan II du Maroc et Fahd d'Arabie Saoudite, ce campus universitaire de haut niveau réalisé en tous corps d'état dans la charmante ville d'Ifrane d'un montant de 409 000 000 MAD.
- L'Université Privée de Marrakech, qui a ouvert ses portes en 1987 en tant qu'École d'Informatique Appliquée à la Gestion (ESIAG), a été fondée en 2005 mais en 2013 un gestionnaire d'actifs axé sur l'Afrique, basé à Londres est le premier fonds à être ajouté au capital de l'Université Privée de Marrakech (UPM) après avoir injecté un montant de 5 millions d'euros (54 millions de dirhams), En 2018, Development Partners International (DPI), qui est une importante société panafricaine d'investissement en capitaux basée à Londres Mediterrania, Capital Partners (une société d'investissement en capitaux spécialisée dans les investissements de croissance dans les PME et les sociétés à moyenne capitalisation en Afrique du Nord et en Afrique subsaharienne basée à Malte), ont investi dans l'Université Privée de Marrakech (UPM) et acquis avec KMR Educational Holding(copropriétaire de l'Université Privée de Marrakech (UPM).

---

<sup>24</sup> CHEGRI, B.,(2020), " Les autres moyens de financement de l'éducation"  
[https://www.tgr.gov.ma/wps/wcm/connect/2733eaab-116a-4c04-aae8-d145827c8843/WebinaireTGR\\_ppt+Secteur+priv%C3%A9-Education+M.CHEGRI\\_05122020.pdf?MOD=AJPERES](https://www.tgr.gov.ma/wps/wcm/connect/2733eaab-116a-4c04-aae8-d145827c8843/WebinaireTGR_ppt+Secteur+priv%C3%A9-Education+M.CHEGRI_05122020.pdf?MOD=AJPERES)



- En 2019, Société Financière Internationale (IFC), filiale du Groupe de la Banque mondiale dédiée au secteur privé, a accordé un prêt de 14 millions d'euros (150 millions de Dhs) à la société holding de l'UPM pour lui permettre d'acquérir la Faculté de Médecine Privée de Marrakech qui appartenait alors au groupe Saham. Le groupe UPM a également créé UPM (Dakar) au Sénégal et prévoit de faire de même dans d'autres pays d'Afrique.
- L'Université Mundiapolis de Casablanca est une autre université privée à part entière, créée en 2009 après la fusion de l'Institut du Management et du Droit de l'Entreprise (IMADE) et de l'Ecole Marocaine d'Informatique, d'Electronique et Automatique (EMIAE) et de Polyfinance. L'Université Mundiapolis est considérée comme une université privée de premier plan au Maroc. En 2016, Mundiapolis a vu l'entrée d'un autre fonds d'investissement étranger. Le fonds britannique Actis, l'un des grands investisseurs des pays émergents (6,6 milliards de dollars gérés), a investi 100 millions de dollars (plus de 971 millions de dirhams) dans l'Université de Mundiapolis qui financera son plan de développement en Afrique.
- L'Université Internationale de Rabat (UIR) a été fondée en 2009, en partenariat avec l'État sous forme d'un Partenariat Public Privé (PPP) et sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres. 2. Les autres acteurs impliqués sont des investisseurs institutionnels comme : la CDG, une institution financière publique, la Mutuelle agricole marocaine (MAMDA) et la Banque Centrale Populaire (BCP). L'investissement global s'élève à 104 millions de dirhams, dont 57 millions apportés par la CDG, et 47 millions par l'État marocain sous forme de 20 hectares de terrain pour le logement d'un campus résidentiel moderne<sup>25</sup>.
- La Banque mondiale, à travers son Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA), vient d'annoncer une garantie pour le décaissement de 570 millions d'euros destinés à la construction d'un nouveau campus universitaire pour l'Université Mohammed VI Polytechnique près de Rabat. Ces fonds sont constitué de prêts, dont la garantie s'étend sur une période pouvant aller jusqu'à 10 ans, attribués au Groupe OCP<sup>26</sup>.

## VII. DETERMINANTS DE L'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR:

<sup>26</sup> ADAMA, S., (2022), " UM6P. 570 millions d'euros pour la construction d'un nouveau campus universitaire près de Rabat", <https://www.challenge.ma/570-millions-deuros-pour-la-construction-dun-nouveau-campus-universitaire-pour-lum6p-pres-de-rabat-242549/>

<sup>25</sup> " Université Internationale de Rabat : Les actionnaires injectent 60 millions DH

" <https://www.infomediaire.net/newsarchives/universite-internationale-de-rabat-les-actionnaires-injectent-60-millions-dh/>

Les investisseurs du secteur sont dans leur plupart des détenteurs de fonds et loin d'être des anciens opérateurs dans le domaine, à l'exception de quelques inspecteurs ou directeurs pédagogiques en retraite, raisonnent souvent en terme de rentabilité financière bien au loin des considérations pédagogiques, et sont animés par des déterminants suivants :

#### **VII. 1 La taille d'investissement :**

Souvent considéré en premier lieu dans le choix d'investissement suivant le budget d'investissement fixé et le retour sur investissement espéré, généralement les investisseurs cherchent à s'implanter dans les emplacements géographiques à forte densité démographique, dans les axes plus ou moins urbanisés, se situant en particulier dans les grandes villes tout en ayant en aval le coût d'implantation énorme qui va avec, à contrario le monde rural se voit souvent appauvri de sa part d'investissement.

#### **VII. 2 La politique de niche :**

La taille de l'investissement détermine souvent la clientèle ciblée ; les établissements privés de haut de gamme ceux de la mission française par exemple ou des chaînes et groupes scolaires de premier rang cherchent à s'implanter dans des quartiers chics et de population financièrement aisée, ceux de moyenne gamme cible les classes moyennes, et les petites structures n'ont souvent que les agglomérations populaires au revenu limité ou les parents s'enfuient au privé afin d'assurer le strict minimum de sérieux à leurs enfants et se sauver de la modestie de l'école publique.

#### **VII. 3 Le coût de la main d'œuvre :**

Le coût du corps professoral et le staff administratif à recruter sont déterminants dans le choix d'investissement, lié directement à la clientèle ciblée, au contenu enseigné, à la langue d'enseignement, au niveau d'instruction et de qualification scientifique de la main d'œuvre. Dans le temps où la plupart des établissements privés de renommée recourent contre des salaires attractifs à des enseignants hautement expérimentés qui leurs sont propres ou étant de vacataires de type brillant assortis du public dans le cadre des heures complémentaires légalement permises ; entre 6 et 8h ; soit par le contournement des règlements en vigueur, le cas échéant des retraités de départ anticipé du public exerçant toujours en privé voire même par la sollicitation des services des étrangers pour des raisons purement commerciales et d'étiquette comme le recrutement des français pour juste l'accueil des parents d'élèves ... Les établissements de moyenne et bas de gamme optent pour un prix bon marché, tirant profit de la forte demande d'emploi pour les postes d'aide-maitre.sse.s et maitre.sse.s et le staff technique adjoint ( femmes de ménage, chauffeurs de véhicules de transport scolaire, agents

de sécurité ... ) qui va de paire avec les tarifs qu'ils proposent et qui demeurent généralement à la portée des couches ciblées surtout pour les niveaux des cycles préscolaire et primaire.

#### **VII. 4 La chaîne d'approvisionnement :**

Elle regroupe toute l'activité économique relevant du marché du parascolaire y compris :

##### **VII. 4.1 Le Transport scolaire :**

La chaîne d'approvisionnement de l'industrie éducative peut être incarnée par le transport des apprenants, or le coût de celui-ci demeure un lourd fardeau qui est pris en compte dans le plan financier de toute entreprise éducative surtout en phase de lancement, de ce fait l'équipement de l'établissement de sa propre flotte de bus et estafettes est à penser afin d'élargir le périmètre ciblage de la clientèle potentielle, plus celui-ci est connecté par du réseau routier et est accessible à la population locale plus est encourageant pour l'entreprise à s'y installer.

##### **VII. 4.2 Les Manuels, fournitures scolaires, équipements techniques :**

Depuis 2002, la Charte nationale d'éducation et de formation a préconisé que les manuels scolaires soient multiples pour la même discipline et le même niveau, afin que les enseignants en choisissent le plus adapté à leurs élèves. Après un benchmark international, il a été décidé de recourir à l'ouverture de la concurrence pour la conception et la production de manuels scolaires alors que, par le passé, cette tâche incombait au ministère de l'Éducation nationale. Sur le plan quantitatif, quelque 30 millions de manuels sont annuellement imprimés en cas de non-révision des manuels scolaires. On estime à 70 millions le nombre de manuels scolaires qui circulent dans les établissements scolaires. Quant au chiffre d'affaires du livre scolaire, il est estimé entre 400 et 500 MDH. Ce montant augmente lors des années qui connaissent une révision des manuels. Globalement, le chiffre d'affaires de la rentrée scolaire tourne autour de 1 MMDH (livres, fourniture, cartables...) <sup>27</sup>.

##### **VII. 4.3 Les assurances :**

En vertu de l'article 10 de la loi 06.00 formant statut fondamental de l'enseignement privé qui stipule que « Les responsables des établissements d'enseignement scolaire privé doivent faire assurer l'ensemble de leurs élèves contre les risques d'accidents scolaires dont ils pourraient être victimes à l'intérieur de leurs établissements ou pendant le temps où ils sont sous la surveillance effective de leurs préposés. Les tuteurs d'élèves doivent être informés des clauses dudit contrat d'assurance », les frais d'assurance scolaires sont du ressort des établissements scolaires privés et non des parents et tuteurs des élèves. En conséquence, le Conseil

---

<sup>27</sup> FARAHIL., (2018) "Comment sont conçus les manuels scolaires ?", <https://lesec.ma/archives/comment-sont-concus-les-manuels-scolaires.html>

recommande aux services concernés de l'Etat de veiller à l'application stricte de la loi, tout en imposant l'obligation d'information des parents du périmètre de couverture des contrats d'assurance souscrits par l'établissement au profit de ses élèves. Toutefois, la relation qui engage les établissements privés aux parents et tuteurs est marquée par un manque de confiance suite à des pratiques contre éthiques et déloyales comme le fait de n'assurer qu'une partie des apprenants, la fausse déclaration des montants réels des polices d'assurances etc.

#### **VII.4.4 Le climat des affaires :**

Le climat des affaires relatant au cadre macroéconomique du pays est déjà favorable pour en ce qui du montage de startup et l'est surtout pour le domaine de l'enseignement, en fait plusieurs investisseurs se tournent vers le secteur de l'enseignement pour les incitations fiscales et facilités administratives qu'il offre par rapport aux autres secteurs :

##### **VII.4.4 .1 Les Incitations fiscales<sup>28</sup>:**

- **Impôt sur le Revenu ou Impôt sur les Sociétés :**

- Art 6-II-C-1°-C du CGI :

- Les établissements d'enseignement privé bénéficient de l'application du taux réduit de 17.5% au titre de l'IS et de 20% au titre de l'IR pendant les 5 premiers exercices consécutifs suivant la date du début de leur exploitation.

- **Taxe sur la Valeur Ajoutée Exonération :**

- Art 92-I-8 du CGI :

Les biens d'équipement acquis et inscrits dans un compte d'immobilisation par les établissements privés d'enseignement ou de formation professionnelle, à l'exclusion des véhicules automobiles autres que ceux réservés au transport scolaire collectif et aménagés spécialement à cet effet. Cette exonération s'applique aux biens acquis pendant une durée de 24 mois à partir du début d'activité ;

- Art 73-II-D du CGI :

Application du taux réduit de 17% opéré par voie de retenue à la source sur les revenus qui sont versés par des établissements publics ou privés d'enseignement ou de formation professionnelle aux personnes qui remplissent une fonction d'enseignant et ne faisant pas partie de leur personnel permanent.

---

<sup>28</sup> Direction générale des impôts,(2023), "Code général des impôts " , <https://www.finances.gov.ma/Publication/dgi/2023/CGI2023FR.pdf>

- Art 91-V-3° du CGI :

Les intérêts de prêts accordés par les établissements de crédit et organismes assimilés aux étudiants de l'enseignement privé supérieurs destinés à financer leurs études ;

- Art 91-V-4° du CGI :

Les prestations de services afférentes à la restauration, au transport et aux loisirs scolaires fournis par les établissements de l'enseignement privé au profit des élèves et des étudiants

- Art 92-I-10° du CGI :

Les matériels à caractère scientifique, culturel ou éducatif importés en franchise des droits et taxes dans le cadre des accords de l'U.N.E.S.C.O. auxquels le Maroc a adhéré en vertu des dahirs n°s 1-60-201 et 1-60-202 du 14 Joumada I 1383 (3 Octobre 1963) pour le compte des établissements utilisateurs.

• **Taxe Professionnelle et Taxe de Services Communaux :**

- Art 6-I-A-11° de la loi 47-06 fiscalité des collectivités locales:

Exonération totale permanente au titre de ces taxes, des établissements privés d'enseignement général ou de formation professionnelle, pour les locaux affectés à l'instruction et au logement des élèves.

**VII.4.4 .2 Les facilités administratives:**

La procédure administrative de la création d'un établissement d'enseignement privé est de plus en plus simple et ne requiert que la validation de trois conditions :

• **Faire une étude de faisabilité technique**

• **Présenter un projet pédagogique :**

Où sont précisés les besoins en locaux, matériels et équipements, l'organisation technico-pédagogique et les besoins en personnel prévu, les formations dispensées avec leur volume horaire, les programmes détaillés, les conditions d'accès, les modalités d'organisation, le système d'évaluation des différents cursus.

• **Présenter un projet financier :**

Où sont chiffrés les investissements matériels humains et financiers nécessaires pour le montage d'un établissement d'enseignement privé en terme des besoins globaux de professionnels qualifiés joint d'un plan d'investissement prévisionnel chiffrant les charges d'investissement et d'exploitation prévues, le besoin de fond de roulement ainsi que le cash-flow escompté.

## VIII. ESTIMATION DE LA RENTABILITE DE L'INVESTISSEMENT

D'après l'avis rendu par le conseil de concurrence sur la secteur<sup>29</sup>, le chiffre d'affaire global réalisé en 2018 par le scolaire privé s'élève à 19.8 milliards de dirhams. Toutefois le cout total de la scolarisation privée estimé par le ministère de l'économie et finance en 2018-2018 frôle les 8.88 milliards à l'allègement de la charge sur le budget de l'Etat

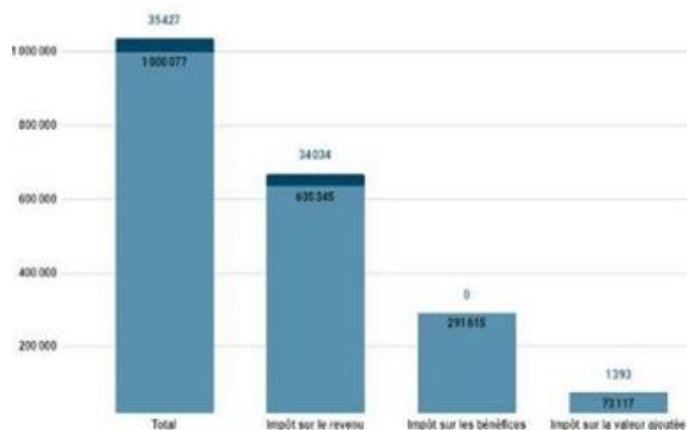
**Tableau N°2 : chiffre d'affaire global réalisé par le secteur de l'enseignement privé en 2018**

Cycle scolaire	Nombre d'élèves	Coût individuel de chaque élève en MDH	Coût total en MDH
Enseignement primaire	768 753	7 026	5 401 258 578
Enseignement secondaire collégial	172 327	10 454	1 801 506 458
Enseignement secondaire qualifiant	101 545	16 587	1 684 326 915
Total	1 042 625	-	8 887 091 951

**Source : données du MEF au titre de l'année 2018**

Auxquels s'ajoute 1 milliard de l'impôt versé au titre de l'exercice 2018

**Figure N° 12 : impôt versé par le secteur de l'enseignement scolaire privé en 2018**



**Source : Données Direction générale des impôts (2018)**

<sup>29</sup>Chambre des représentants, (2021) "AVIS du Conseil de la concurrence relatif à l'état de la concurrence dans le secteur de l'enseignement scolaire privé au Maroc, suite à la demande du Président de la Chambre des Représentants concernant les règles de la concurrence dans les établissements d'enseignement privé" A/1/21 <https://conseil-concurrence.ma/cc/wp-content/uploads/2021/11/Avis-du-Conseil-de-la-Concurrence-A.1.21-Version-FR.pdf>

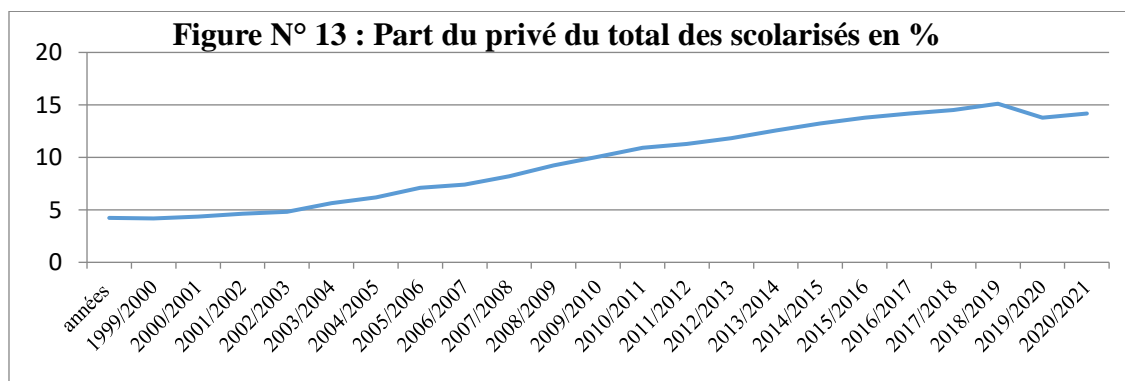
Sur ce on se permet d'estimer le retour sur investissement global du secteur comme suit :

$$ROI = (\text{chiffre d'affaires} - \text{couts}) / \text{couts} * 100 = (19.8 - 9.88) / 9.88 * 100 = \mathbf{20,28 \%}$$

L'équivalent de quelques **10 milliards de dirhams**. Ce qui représente un seuil de rentabilité plus que réalisé dans le secteur de l'industrie ou l'immobilier. C'est une bonne affaire!

### **IX. RESILIENCE FACE AUX CRISE DE 2008 ET DU COVID19 :**

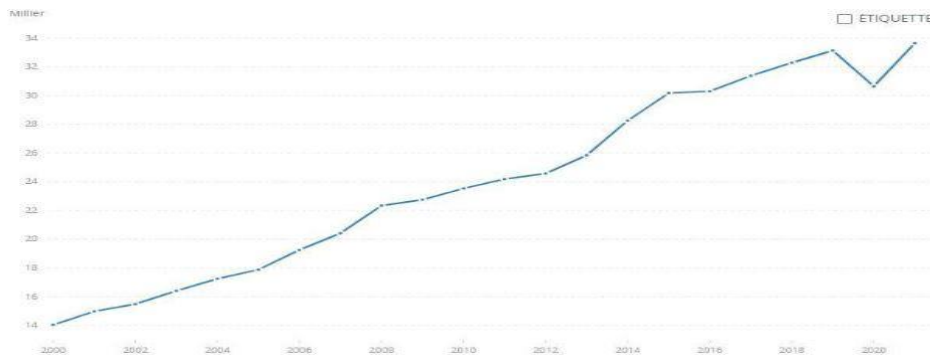
Nul conscient ne conteste l'impact négatif de la pandémie sur la pérennité du secteur de l'enseignement en général et le privé en particulier : mode d'enseignement classique aussitôt perturbé, enveloppe horaire rétrécit, inadaptation des apprenants et du personnel enseignant à la métamorphose du distanciel, abaissement du niveau de revenu des ménages qui se sont trouvés incapables d'honorer les engagements vis-à-vis des prestataires des scolarités privés, en somme, la confiance en l'exceptionnalité de l'école privé brisée et par conséquent, ruée massive vers le public, Pour mieux comprendre cet impact analysons ces deux courbes



**Source : d'après les statistiques du ministère de l'éducation**

L'allure suit une tendance exponentielle de 2000 jusqu'en 2020, année d'émergence du Covid19, par la suite, un important repli est enregistré, avant que la courbe repart à la hausse vers 2021, ce qui témoigne du fort impact de la crise Covid19 sur la performance du secteur, quant à la crise financière de 2008 elle est passée inaperçue. Pour mieux comprendre ce dilemme, jetons un coup d'œil sur l'évolution du RNB par habitant en KDH courant, indicateur qui reflète le niveau de revenu des ménages affecté à la consommation finale.

**Figure N° 13 : évolution du RNB par habitant en KDH courant**



**Source : Statistiques de la banque mondiale**

On observe qu'il y a parfaite ressemblance entre les deux courbes, ce qui témoigne de la forte dépendance entre le niveau de revenu des ménages et la scolarité privé de leurs enfants .

Cette parfaite dépendance est confirmée par un fort coefficient de corrélation ( $r = 0,986$ ) :

**Tableau N° 3: Corrélation entre l'évolution RNB et la part de scolarité privé**

	RNB_par_Habitant	Part_scolarité_privé
RNB_par_Habitant Pearson	1	,986**
Correlation		
Sig. (2-tailed)		,000
N	23	23
Part_scolarité_privé Pearson	,986**	1
Correlation		
Sig. (2-tailed)	,000	
N	23	23

\*\* . Correlation is significant at the 0.01 level (2-tailed).

**Source : Elaboré par l'auteur sur la base des sorties SPSS**

### IX. 1 Interprétation des résultats :

L'impact différencié entre 2008 et 2019 s'explique par les natures distinctes des deux crises: celle de 2008 était purement financière dont l'épicentre était les états unis d'Amérique et ayant touché par effet de domino principalement les états, les institutions financières et les agents économiques qui en sont directement liés , les pays émergents et en développement ( PED ) dont le Maroc fait partie, de ce point de vue les ménages marocains de la classe moyenne se sont trouvés épargnés car ils étaient peu bancarisés à l'époque ( taux de



bancarisation de 33% en 2008 ) , et dont les revenus dépendaient essentiellement des salaires maintenus stables par l'état marocain et des transferts des MRE dument intouchés.

Toutefois, la crise du Covid19 était à l'unanimité plus grave et d'une plus grande ampleur ayant touchée pratiquement l'intégralité des agents économiques, condamnant à l'arrêt la quasi-totalité de l'activité économique d'où les ménages dont les revenus ont drastiquement dégringolé et se trouvaient par conséquent dans l'incapacité d'honorer les scolarités privées de leurs enfants , les amenant soit à les transférer carrément au bancs publics soit à s'enliser dans un bras de fer avec les patrons des écoles au sujet de scolarités indues de leurs enfants !

### **IX. 2 Analyse et discussion :**

La résilience des entreprises dans un contexte de crise systémique incombe aux entreprises de rebondir, en modernisant leurs marchés, leurs produits et leurs choix managériaux, afin de survivre (Marie Noeline Sinapin, 2020). Une forme de résilience prise par les entreprises du secteur était le recours au mode de l'enseignement à distance en s'appuyant sur les supports d'apprentissage numériques, ces formes d'innovation à la fois managériale et procédurale a permis à la plupart d'entre elles de se sauver la peau face à la brutalité de la crise Covid.

Celle-ci a mis en examen les capacités de résilience organisationnelle des entreprises du secteur c'est-à-dire leur capacité de se prémunir contre des événements inattendus (Mallak, 1998 ; Kendra et Wachtendorf, 2003 ; Weick, 1993) , cette capacité se décline à trois niveau :

- La capacité d'absorption : qui désigne la capacité de l'entreprise à absorber le choc externe, le surmonter sans s'effondrer , c'était pratiquement le cas de la plupart des entreprises marocaines touchées ( seules 68 sur 7000 établissements privés qui ont vu leurs portes fermées au titre de l'année scolaire 2020- 2021).
- La capacité de renouvellement: désigne la capacité de l'entreprise à innover ses pratiques managériales en réaction au choc de la crise, à renouveler sa stratégie et déployer des moyens matériels et humains inédits face à une situation inédite. L'adoption du mode de l'enseignement à distance, l'instauration des mesures sécuritaires et préventives au sein des établissements (distanciation entre apprenants, masques et cloisons, alcool stérilisant...), négociation des scolarités avec les parents etc , en est une illustration.
- La capacité d'appropriation: désigne la capacité de l'entreprise à cumuler une expertise à l'issu de crises surmontées et à l'approprier dans l'avenir pour s'en prévenir. L'adoption systématique des modes d'enseignement conjugués réel et à distance en période normale et

l'investissement dans des plateformes pédagogiques numériques (à l'exemple de MOODLE<sup>30</sup> et MOOCs<sup>31</sup>) en est une preuve parlante.

Il est à noter qu'en vertu de la littérature, le marché d'enseignement privé au Maroc est qualifié de « marché scolaire » par opposition au « quasi marché scolaire »<sup>32</sup>, marché dans lequel l'Etat subventionne les établissements privés en fonction du nombre des élèves y sont inscrits et apporte de l'aide sociale directe à leurs familles. à l'issue de cette classification il est évident de constater la main levée de l'Etat à soutenir le secteur privé, le laissant à son plein sort face aux turbulences du marché, du fait de la complémentarité à considérer entre les deux secteurs, des passerelles sont possibles dans les deux sens à tous les niveaux ante-baccalauréat, cela a généré une forte ruée du public vers le privé suite à la crise du Covid19. à ce titre, la CGEM<sup>33</sup> a prôné suite à la crise Covid l'instauration d'une aide à la scolarisation des enfants qui poursuivent leur éducation dans le privé. celle-ci prendrait la forme d'une déductibilité appliquée à l'impôt sur le revenu d'une tranche de la population afin de soutenir le secteur et d'alléger la pression sur le secteur public, et n'a cessé de solliciter vainement de l'aide financière publique à l'instar de celle octroyée au secteur hôtelier au temps de la crise et d'œuvrer des plans de sauvetage permettant la transmission et restructuration des entreprises éducatives à la suite des post-Covid19.

Bouanani,J.et Ladraa, S.(2020) se sont intéressés aux effets micro et macro de la pandémie sur la performance de l'économie marocaine, celle-ci a enregistré une décroissance de 39.47% , l'aggravation du déficit de la balance commerciale ( soit une augmentation de 23.8% ) , et un repli des exportations de 22.8%. A la traine, Bentahar,A. et Bouazzaoui,R.(2020) font ressortir l'arrêt temporaire et/ou définitif de 57% des activités des entreprises marocaines qui a engendré par conséquent des répercussions sur l'emploi atteignant la barre de 27%. Dans le même sillage Bennis,L.et Oudda,Y.(2021) dans leur feuille sur l'Impacts de la crise économique du Covid-19 sur les entreprises marocaines, ont estimé la décontraction de

---

<sup>30</sup> Moodle est l'abréviation de Modular Object-Oriented Dynamic Learning Environment : « Environnement orienté objet d'apprentissage dynamique modulaire » plateforme numérique à accès libre d'apprentissage en ligne

<sup>31</sup> MOOCS : Massive Open Online Course , Des cours massifs de niveau universitaire gratuits et libre d'accès en ligne.

<sup>32</sup> Vincent Dupriez et Xavier Dumay, « Les quasi-marchés scolaires : au bénéfice de qui? », *Revue française de pédagogie*, 176 | 2011, 83-100.

<sup>33</sup> Confédération générale des entreprises marocaines , regroupement institutionnel du patronat

l'activité économique des secteurs de la construction , du tourisme , de l'industrie chimique, du transport et du textile respectivement de 62%, 60%, 52%, 57%, et 44%<sup>34</sup>.

Le secteur de l'éducation /enseignement n'a pas échappée à la dégringolade exhaustive, en effet selon les chiffres avancés par le ministère de l'éducation nationale, le nombre d'élèves qui ont organisé leur transfert de l'école privée vers l'école publique s'élève à 600.000 sur les cinq dernières années. Le tiers de ce chiffre, soit 200.000 élèves, a pu être atteint durant la période du Covid-19, entre 2019 et 2021. la même source avance qu'à cause de la répercussion de la crise 68 établissements privés ont fermé leurs portes au titre de l'année scolaire 2020-2021, toutefois ceux-ci n'ont pas été toutes à la fois frappées de la même intensité ; les structures d'accueil dites de moyenne gamme s'adressant à une tranche de la population de faible à moyen revenu ont été durement touchée que celles au plus haut de l'échelle.

---

<sup>34</sup> BENNIS L. et OUDDA Y. (2021) «Impact de la crise économique du Covid-19 sur les Entreprises Marocaines» , Revue Française d'Economie et de Gestion «Volume 2: Numéro 3» pp: 292-315.

## XI. CONCLUSION :

Certes, le thème de l'éducation-enseignement est un concept clé qui urge dans le nouveau model de développement et dans les préconisations des instances internationales en ce qui est de la bonne conduite économique de tout pays, traduite d'une part par la formation systématique d'un capital humain immatériel levier incontournable de l'effort de croissance. Toutefois, le fardeau de son financement qui pèse lourdement sur le budget de l'Etat marocain ligotant ainsi sa promotion et sa prospérité est devenu la force motrice d'un appel d'offre de grande ampleur au secteur privé afin de porter appui. La contribution significative de celui-ci, dont la grande rentabilité est mise en évidence, sous ses différents angles ne laisse pas cacher les contradictions qu'il alimente : émergence d'un système éducatif à plusieurs vitesses inculquant disparités et précarité auprès des démunis, élitisme et favoritisme auprès des plus aisés ainsi que l'émanation de pratiques anticoncurrentielles et déloyales qui nourrissent une sorte de « rente éducative ».

Fortement apprécié par toutes les parties prenantes à la question éducative, investir dans le secteur semble être autant rentable que d'investir dans le tourisme ou l'immobilier car comme démontré les marges dégagées par le retour sur investissement frôlent les 20%.

En dépit de toutes ses failles, le secteur a fait preuve d'une résilience dans un contexte de crise, surtout durant la crise financière de 2008 et de celle du Covid19 pour les raisons évoquées ci-dessus : alors que les conséquences de la première sont passées presque inaperçues, la deuxième ne l'avait impacté que sensiblement sans parvenir à le mettre à genou, ce qui lui a permis de retrouver son plein élan progressivement par la suite.

## BIBLIOGRAPHIE / WEBOGRAPHIE

- ADAMA, S., (2022) , " UM6P. 570 millions d'euros pour la construction d'un nouveau campus universitaire près de Rabat", <https://www.challenge.ma/570-millions-deuros-pour-la-construction-dun-nouveau-campus-universitaire-pour-lum6p-pres-de-rabat-242549/>
- BENADAD, H., (2019), "Abdelilah Benkirane bénéficie de deux retraites dorées", <https://fr.le360.ma/politique/abdelilah-benkirane-beneficie-de-deux-retraites-dorees-183826/>
- ALM , (2022) , "Une étude sur le financement de l'éducation au Maroc dans le pipe", <https://aujourd'hui.ma/societe/une-etude-sur-le-financement-de-leducation-au-maroc-dans-le-pipe>
- Aurélien PERRUCHET, thèse de doctorat en science économique « Investir dans une thèse : capital humain ou capital culturel ? » sous la direction du professeur Jean-Jacques Paul et Jérôme LALLEMENT, 2005.
- Becker G. (1964): "Human Capital, A Theoretical and Empirical Analysis, with Special Reference to Education", New York- National Bureau of Economic Research, Chicago, Univ. of Chicago Press, 2e édition en 1975, 3ème édition en 1994
- BENNIS L. et OUDDA Y. (2021) «Impact de la crise économique du Covid-19 sur les Entreprises Marocaines», Revue Française d'Economie et de Gestion, Vol2:N3, pp: 292-315.
- Chambre des représentants, (2021) "AVIS du Conseil de la concurrence relatif à l'état de la concurrence dans le secteur de l'enseignement scolaire privé au Maroc, suite à la demande du Président de la Chambre des Représentants concernant les règles de la concurrence dans les établissements d'enseignement privé" A/1/21, <https://conseil-concurrence.ma/cc/wp-content/uploads/2021/11/Avis-du-Conseil-de-la-Concurrence-A.1.21-Version-FR.pdf>
- CHEGRI, B., (2020) "FINANCEMENT DU SYSTEME EDUCATIF : QUELLES INNOVATIONS ?", [https://www.tgr.gov.ma/wps/wcm/connect/2733eaab-116a-4c04-aae8-d145827c8843/WebinaireTGR\\_ppt+Secteur+priv%C3%A9-Education+M.CHEGRI\\_05122020.pdf?MOD=AJPERES](https://www.tgr.gov.ma/wps/wcm/connect/2733eaab-116a-4c04-aae8-d145827c8843/WebinaireTGR_ppt+Secteur+priv%C3%A9-Education+M.CHEGRI_05122020.pdf?MOD=AJPERES)
- CSE/INESEF,(2008), "Etat et perspectives du système d'éducation et de formation", V1,p 22
- CSEFRS, (2018), "ATLAS TERRITORIAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ"
- CSEFRS, (2019) "Réforme de l'enseignement supérieur Perspectives stratégiques",
- CSEFRS ,(2021) " Les ménages et l'éducation : perceptions, attentes, aspirations et coûts".
- Direction générale des impôts,(2023), "Code général des impôts " , <https://www.finances.gov.ma/Publication/dgi/2023/CGI2023FR.pdf>

- 
- Equipe UNESCO, (2018), " Module de formation sur les Comptes Nationaux de l'Education destiné au Centre d'Orientation et de Planification de l'Education au Maroc ", p56
  - FARAHI,I., (2018) "Comment sont conçus les manuels scolaires ?",<https://leseco.ma/archives/comment-sont-concus-les-manuels-scolaires.html>
  - Henaff , N., (2006). « Education et développement : regard critique sur l'apport de la recherche en économie . In : Pilon Marc (ed.). Défis du développement en Afrique subsaharienne : l'éducation en jeu ». Nogent-sur-Marne : CEPED, p. 67-93.
  - Khadija Abdous, (2020), "Privatisation de l'éducation au Maroc Un système d'éducation à plusieurs vitesses et une société polarisée", *Recherche de L'internationale de l'Éducation*, p13
  
  - MAP, (2021)," Education nationale: Lancement officiel de la version mobile de Massar", <https://www.maroc.ma/fr/actualites/education-nationale-lancement-officiel-de-la-version-mobile-de-massar>
  

---

  - Ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports,(2023), "Bilan du département de l'Education Nationale et du Préscolaire en chiffres et indicateurs Au titre de l'année scolaire 2022/2023 ", p2-6
  - Moeglin, P. ( 2015), " Le numérique, une chance pour l'école ? ", *Revue Projet 2015/2 (N° 345)*, p 62 à 71.
  - Nolwen H.,( 2003 ) « Quel financement pour l'École en Afrique ? », *Cahiers d'études africaines /1-2/* p 169-170.
  - Ouvrage collectif de l'Espace Associatif et Centre canadien Droits et Démocratie, (2004) : "Etude sur le développement démocratique et l'action associative au Maroc", 39p.
  - Rezine, O. (2015). *Capital humain, éducation et croissance économique. Une approche économétrique* [Thèse de doctorat inédite]. Université Abou Bekr Belkaid, Algérie. 9 page.
  - Shultz,T., (1961): "Investment in Human Capital", *American Economic Review*.
  - The Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights,(2020), "Human rights bodies statements on private education September 2014 – March 2020", Synthesis paper –version 11.
  - Université Internationale de Rabat : Les actionnaires injectent 60 millions DH
  - VAIZEY, J., (1964), « Economie de l'éducation » *Les éditions ouvrières*. Paris, page 11.
-

- **Vincent Dupriez et Xavier Dumay**, « Les quasi-marchés scolaires : au bénéfice de qui? », *Revue française de pédagogie*, 176 | 2011, 83-100.
- ZERROUR, L.(2021), "L'enseignement supérieur privé en chiffres", <https://aujourd'hui.ma/societe/lenseignement-superieur-prive-en-chiffres>